

## FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) CONTRIBUTION 2025

---

DELIBERATION CA 2025 M02 04

Conseil d'Administration du 25 février 2025

---

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Nadège LANGLAIS, Nicole LECLERC, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Paul LE BIHAN, Loïc LENOUVEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER  
Mme Blandine DONNET donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN  
Mme Martine HUBERT donne pouvoir à Mme Nadège LANGLAIS

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL  
Mme Sandra LE NOUVEL  
M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général  
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier  
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
M. François BRACQ, Direction des finances  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

---

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation.*

Par courrier du 6 février 2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental, demande aux bailleurs sociaux du département de contribuer financièrement au F.S.L.

Il rappelle que le FSL est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le Conseil Départemental, à l'occasion du vote de son budget primitif 2025, devrait valider un budget de près de 3 M€ afin de prendre en charge l'ensemble des aides sollicitées sur l'ensemble du territoire costarmoricain.

Afin d'assurer la continuité des interventions pour les ménages défavorisés de plus en plus nombreux, Monsieur le Président du Conseil Départemental demande à l'ensemble des organismes pour l'habitat du département de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, sur les mêmes bases qu'en 2024, soit 3 € par logement.

En 2024, Terres d'Armor Habitat a participé à hauteur de 47 781 €.

Pour nos locataires, le F.S.L. a accordé en 2024 plus de 360 k€ (accès, maintien et énergie) sur une attribution totale de 1,796 M€ pour 4 913 aides.

Considérant ce qu'il précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Accepter la contribution à hauteur de 3 € par logement, soit 48 222 € pour 16 074 logements familiaux. Participation portée au compte budgétaire 62811 « Cotisations diverses » de l'EPRD 2025.

---

## Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

---

- Accepte de contribuer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 48 222 € au titre de l'année 2025.

---

### Vote à la majorité

G.ROUTIER, V.RUMIANO, N.LANGLAIS ne participent pas au vote



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo